

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 19 décembre 2023

Référence
2023_078

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération portant sur la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet de catégorie C pour accroissement saisonnier d'activité

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CARAY Frédéric (pouvoir donné à M. NESME Emmanuel),

Absent excusé : M. TRONCHE Aymeric

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Objet de la délibération : Délibération portant sur la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet de catégorie C pour accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Date de la convocation
12 décembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-23-2° ;

Date d'affichage
22 décembre 2023

Vu le budget ;
Vu le tableau des emplois et des effectifs ;
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 22 décembre 2023

Considérant que la commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs sur le fondement de l'article L. 332-23 2°.

Et

Considérant le surplus d'activités saisonnières, notamment des éléments suivants :

- réfection et entretien de la voirie communale,
- entretien des espaces verts,
- entretien des bâtiments communaux,

Publication ou notification
du : 22 décembre 2023

Il est nécessaire d'avoir un renfort au niveau des services techniques pour le printemps et l'été de l'année 2024,

Le maire propose, au conseil municipal, la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique de catégorie C à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, soit 20/35ème, à compter du 01/03/2024 pour une durée de 6 mois.

La rémunération se fera sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'ABROGER le précédent tableau des emplois et des effectifs et fixer celui-ci à 16 emplois à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;
- D'ADOPTER la proposition de création d'un emploi permanent à compter du 01/03/2024 dans les conditions exposées ci-dessus ;
- D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ;
- D'AUTORISER le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement ;
- DE MODIFIER ainsi le tableau des effectifs joint en annexe.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER



Tableau des emplois et des effectifs – Commune d'OLBY

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Catégorie	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants	Permanent/ Non permanent
Administrative	Rédacteur	Secrétaire de Mairie	32/35 ^{ième}	B	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un contractuel (remplacement)	Permanent
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire de Mairie	17,5/35 ^{ième}	C	Oui / 332 – 8 3°	Vacant	Permanent à compter du 01/03/2024
Administrative	Adjoint administratif	Agent administratif	32/35 ^{ième}	C	Oui / 332 – 8 3°	Vacant	Permanent à compter du 01/02/2024
Administrative	Adjoint administratif	Agent administratif	17,5/35 ^{ième}	C	Oui / 332-23 1°	Pourvu par un contractuel	Non permanent du 01/01/2023 au 31/12/2023
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire de Mairie	17,5/35 ^{ième}	C	Oui / 332-23 1°	Vacant	Non permanent du 01/01/2024 au 29/02/2024
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent polyvalent	35/35 ^{ième}	C	Oui / 332-8 3°	Vacant	Permanent
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent polyvalent	35/35 ^{ième}	C	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un fonctionnaire	Permanent
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	35/35 ^{ième}	C	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un fonctionnaire	Permanent
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	18,70/35 ^{ième}	C	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un fonctionnaire	Permanent
Technique	Adjoint technique	Agent d'entretien	6,5/35 ^{ième}	C	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un fonctionnaire	Permanent
Technique	Adjoint technique	Agent polyvalent	20/35 ^{ième}	C	Oui / 332-23 2°	Vacant	Non permanent du 01/03/2024 au 21/08/2024
Animation	Adjoint spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	ATSEM	35/35 ^{ième}	C	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un fonctionnaire	Permanent
Animation	Adjoint d'animation	Agent polyvalent	9,3/35 ^{ième}	C	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un fonctionnaire	Permanent
Animation	Adjoint d'animation	AESH	3,5/35 ^{ième}	C	Oui / 332-23 1°	Pourvu par un contractuel	Non permanent du 04/09/2023 pour une durée du 11 mois
Animation	Adjoint d'animation	AESH	3,5/35 ^{ième}	C	Oui / 332-23 1°	Pourvu par un contractuel	Non permanent du 04/09/2023 pour une durée du 11 mois
Culture	Assistant spécialisé d'enseignement artistique	Intervenante artistique en milieu scolaire	2,5/20 ^{ième}	B	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un contractuel	Permanent

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 063-216302570-20231219-2023_078-DE